

COMPTE RENDU DU CTPD DU 17 MARS 2011

La délégation **F.O.-DGFIP** de Paris a fait la déclaration liminaire suivante :

I Sur les principaux éléments du Budget 2011

Présenté comme une « rupture historique », le budget 2011 est construit dans un contexte de crise économique où la prévision de croissance de 2% en 2011 paraît pour le moins optimiste. Il se caractérise par une stabilisation en valeur des dépenses, obtenue par une baisse de 5% des dépenses de fonctionnement et la poursuite du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Nous constatons une fois de plus que la DRFIP Paris se montre encore plus exemplaire avec une baisse de 10% du budget de fonctionnement 2011.

F.O.-DGFIP dénonce l'emploi public en déshérence

S'agissant de l'emploi public, les ministères économiques et financiers sont encore une fois ceux les plus durement touchés proportionnellement à leurs effectifs :

*Pour la DRFIP Paris, cela aboutit à **155 suppressions nettes d'emplois** (14 pour la filière gestion publique et 141 pour la filière fiscale). La direction de Paris se retrouve à la 1ère place du palmarès national des suppressions d'emplois.*

Cette politique de l'emploi public s'effectue dans un environnement de profondes mutations organisationnelles qui contribuent à une dégradation croissante des conditions de travail dans la plupart des services. Nous sommes bien au-delà de la sonnette d'alarme, il n'est pas surprenant que le nombre d'agents en souffrance sur leur lieu de travail connaisse une exponentielle croissance.

F.O.-DGFIP dénonce des dépenses en berne

Les chantiers interministériels de réformes (opérateur national de paye, création du service des achats de l'Etat) sont cités comme source d'économies budgétaires. L'exemple de CHORUS peut laisser dubitatif sur le résultat escompté dès 2011.

Imposé au nom de la mutualisation et de la rationalisation de la RGPP, le nouvel outil comptable de l'Etat CHORUS mis en oeuvre pour un coût de plus d'1,5 Md€ ne fonctionne pas.

Les ministères économiques et financiers basent leur budget sur les conséquences de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) avec ses fusions, regroupements de services et de directions. Encore une fois, les supposées économies budgétaires en ce domaine sont affichées sous le seul prisme financier sans regarder à aucun moment le service public rendu au citoyen, et encore moins aux conditions de travail des agents.

*Pour **FO DGFIP**, c'est bien la traduction d'une politique de désengagement de l'État et de remise en cause des missions des services économiques, fiscaux, financiers.*

Ce n'est pas un hasard si la mobilisation des personnels à Bercy, tout au long de l'année 2010 a été la plus importante de la Fonction Publique d'État.

***FO DGFIP** dénonce ce budget 2011 qui constitue une nouvelle atteinte au devenir des missions de service public, de l'emploi public et des conditions de travail des agents.*

La déclinaison au niveau local de ce budget a pour conséquence, les situations que nous connaissons sur Paris;

Chaque fois qu'il nous en a été donné la possibilité, nous sommes intervenus sur des situations difficiles engendrées par les économies imposées.

Il s'agit aujourd'hui d'entasser les personnes dans des espaces restreints. Le matériel défectueux a du mal à être remplacé faute de crédits. Les problèmes de ménage mal fait ou pas fait faute de contrats adéquates sont récurrents. La liste est encore longue...

Le budget proposé cette année va encore l'alourdir.

Au nom des économies, c'est encore aux agents qu'on va demander des efforts. C'est encore les mêmes qui vont en subir toutes les conséquences à tous les niveaux (rémunérations, carrières, conditions de travail).

II Sur la notation

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

*C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de 2010 instituant à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.*

F.O.-DGFIP s'est opposé à la mise en application du décret du 28 juillet 2010.

F.O.-DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement. Loin d'être un dispositif parfait et équitable, il parvenait au minimum à établir une grille de référence à laquelle chaque fonctionnaire pouvait se référer. Avec un entretien d'évaluation, c'est une nouvelle ère de l'arbitraire et du subjectif qui s'installe. En résumé une appréciation à la tête du client soumise aux seules contraintes des critères de performance et d'objectifs. dans une logique de contrat individuel au détriment de l'esprit d'équipe, pour autant il ne s'agit pas de s'opposer à la notation, pas plus qu'à des cadences d'avancement accélérées mais d'éviter des dérapages préjudiciables au fonctionnement normal et à l'équilibre des services.

F.O.-DGFIP exige la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant les CAP compétentes.

De plus pour la catégorie B le Nouvel Espace Statutaire (NES) impacte la notation. En effet dans la grille précédente, les échelons avaient une durée minimale ce qui garantissait un minimum d'égalité de traitement entre les agents.

F.O.-DGFIP dénonce ce nouveau système qui fait que désormais tous les échelons n'ont qu'une durée moyenne. Ceci favorise les tensions entre les agents au travers de la notation et les bonifications qu'il conviendra désormais d'obtenir à tout prix, et ce en l'absence de moyens nécessaires pour satisfaire les agents méritants.

F.O.-DGFIP exige que la DGFIP utilise la possibilité offerte par le décret de 2010 qui prévoit dans son article 2 que les statuts particuliers puissent maintenir un système de notation.

III Sur la transmission des documents du CTPD

F.O.-DGFIP dénonce le mépris de l'administration par la non transmission des documents dans les délais légaux. L'administration montre une fois de plus à quel point elle méprise les représentants du personnel et en conséquence les personnels eux mêmes. La transmission de documents le 15 mars 2011 à 18 h58 autant dire la veille du CTPD. Cet état de fait se renouvelle à chaque CTPD. C'est inadmissible!

F.O.-DGFIP exige la transmission de tous les documents dans le respect du règlement intérieur du CTPD.

Le budget :

L'arrivée tardive des documents de travail a amené la délégation **F.O.-DGFIP** à demander le report du point sur le budget. Après une suspension de séance le point a été reporté au 17 mai avec les conditions de travail.

Bilan notation :

Nous avons rappelé notre opposition à la mise en application du décret du 28 juillet 2010 et à l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN), instituant à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

La « création » de la Trésorerie du 15-20 :

Par décret de fin 2010, il a été mis fin au statut d'établissement public national de l'hôpital des 15-20, qui devient un établissement public de santé au 1er janvier 2011. En ce qui concerne la création de la Trésorerie du 15-20 nous ne pouvons que constater que l'information est faite au CTP du 17 mars alors qu'elle a été créée le 1^{er} janvier 2011. Les organisations syndicales ont exprimé leurs inquiétudes quant aux règles de gestion. En effet les 5 agents de la fonction publique hospitalière étaient mis à la disposition de l'agence comptable. Leur situation statutaire ne sera définie qu'à l'issue de la CAP Centrale qui aura lieu mi-mai.

Jusqu'où va aller la déréglementation. On crée un poste comptable le 1er janvier 2011. On y met des agents de la Fonction Publique Hospitalière. Pour l'instant ces agents ne sont ni détachés, ni mis à disposition. Ce poste comptable, sous la responsabilité du DRFIP a un effectif hors norme, avec des règles de vie différentes des autres agents.

Nous avons rappelé notre attachement au respect des règles: 1 Poste comptable doit être pourvu par des agents de la DRFIP. **F.O.-DGFIP** s'insurge face à cette dérive et reste vigilant à faire respecter le statut.

Pour toutes ces raisons, **F.O.-DGFIP** a refusé de prendre part au vote.

Les ponts naturels :

F.O.-DGFIP a posé comme préalable à tout vote la consultation des agents sur les 3 ponts naturels proposés par la Direction en 2011. M. CONRIE a refusé et imposé les 15 juillet qui sera la journée Ministre, et le 31 octobre.

Questions diverses :

• Agora

Sur les problèmes de dysfonctionnement, l'administration nous a répondu que chaque personne qui rencontre des difficultés liées à cette application devait faire un courriel à M. MARIN Philippe de la Gestion des Ressources Humaine et Formation Division Grande Campagne qui répondra à chaque situation.

• Recrutement d'emplois de contractuels handicapés

Actuellement la DRFIP Paris recrute 16 emplois de travailleurs handicapés 2 A, 5 B, 9 C. Les entretiens ont lieu actuellement.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à _____ le _____

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu